







Rapport d'activité 2021

France Nature Environnement Centre-Val de Loire 3 rue de la Lionne, 45000 Orléans fne-centrevaldeloire.org / contact@fne-centrevaldeloire.org Tél.: 02 38 62 78 57



SAMUEL SENAVE / PRESIDENT DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE



Pour préserver la biodiversité et le climat, n'oublions pas la sobriété

A l'échelle de notre pays et de chaque région, les directives s'accélèrent désormais pour un déploiement massif des énergies renouvelables. L'enjeu climatique est certes légitimement mis en exergue, mais les solutions à apporter urgemment sont aussi et, de fait, mises au regard de projections de consommations électriques qui ne cessent de croître.

La neutralité carbone est-elle cependant réellement atteignable au seul moyen de solutions technologiques, dans une société où les modèles de développement et de consommation resteraient ceux d'hier?

Nous constatons malheureusement de nombreux projets et aménagements déployés sur les territoires qui restent, encore à ce jour, à forte empreinte carbone, à fort impact sur la biodiversité, et contribuant à l'artificialisation de nouveaux espaces.

FNE Centre-Val de Loire est ainsi particulièrement investie sur ces questions et plaide pour une transition énergétique et écologique mettant l'accent sur la sobriété. Notre fédération a, par exemple formalisé ses avis et recommandations concernant le développement en région des principales énergies renouvelables (méthanisation, éolien, photovoltaïque et bois-énergie).

Le cœur de sa vigilance reste avant tout la préservation de la biodiversité; car restaurer un patrimoine naturel FNE Centre-Val de Loire [...] plaide pour une transition énergétique et écologique mettant l'accent sur la sobriété.

conséquent, sain et fonctionnel demeure primordial pour une société elle-même saine, propice à la santé et au bien-être.

Fort de ses 16 associations membres réparties sur l'ensemble du territoire régional, notre réseau est à l'écoute et dans la concertation avec l'ensemble des acteurs et des collectivités pour déployer les initiatives locales et des solutions nouvelles favorables à la préservation de notre environnement.

Ce rapport d'activité 2021 vous en présente toute l'étendue et la diversité, tant sur les volets d'expertise et connaissance naturaliste, de formations ciblées, ou encore d'actions de terrain comme, par exemple, les projets « Objectif climat 2030 » et « Objectifs MARES ».





FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE, C'EST...

- **▶** Une association créée en 1980, agréée APNE (associations de protection de la nature et de l'environnement) en 1984.
- **▶** Une branche régionale de la fédération française des APNE : France Nature Environnement
- **▶** Un organisme de formation depuis 2011. référencé Datadock depuis 2017

sociations



Éclaireur

sujets d'actions et de positionnements

En 2021 nos adhérent(e) ont réalisés

heures de bénévolat



Vigie de l'environnement

adhérents(e)s



au mouvement France Nature Envrionnement Centre-Val de Loire, par le biais des associations membres dans toute la région



actions juridiques majeures

> contre le projet de déviation de la RD921 et la construction du nouveau pont de Jargeau > pour un meilleur réaménagement du barrage de Descartes

Une association reconnue



fédéralisme citoyenneté humanisme solidarité



Détentrice de l'agrément au titre de la protection de l'environnement délivré par la Direction Départementale des Territoires.

+ DE 30 bénévoles impliqués au

quotidien

pour défendre la biodiversité en région Centre-Val de Loire, former, animer, agir, ...



- > Reconnue d'interêt général, indépendante de tout pouvoir politique. économique ou religieux.
- **▶** Une organisation représentative, au fonctionnement démocratique et à la gestion transparente.

Formateur

2 formations organisées et dispensées par France Nature Envrionnement Centre-Val de Loire, 16 personnes formées; 100% de satisfaction à chaud, **2** thématiques : QGIS Perfectionnement et Gestion quantitative et qualiquative de l'eau, **9** formateurs et intervenants

L'Assemblée générale

Les 16 associations adhérentes au réseau de FNE Centre-Val de Loire sont conviées chaque année aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. Depuis l'adoption des nouveaux statuts en 2020, ces membres sont distingués en 2 catégories : les membres associés et les membres administrateurs. Ces derniers siègent au Conseil d'administration et s'acquittent, en plus de leur cotisation annuelle, d'une contribution spécifique destinée à participer davantage au budget de la fédération.

Les associations adhérentes se sont réunies 2 fois en visioconférence en 2021:

- > Le 24 avril 2021, l'Assemblée générale ordinaire a pu approuver les comptes 2020, valider le rapport d'activité, voter le budget 2021, approuver la stratégie fédérale et valider la mise en place du Conseil d'administration.
- > Le 16 juin 2021, l'Assemblée générale extraordinaire a statué sur le maintien dans le réseau de la LPO Touraine devenue LPO Centre-Val de Loire.

Le Conseil d'administration et le Bureau

Les membres administrateurs constituent le Conseil d'administration de la fédération dont le rôle est de déterminer et valider les orientations stratégiques et politiques, statuer sur les combats à mener en priorité et coordonner les actions de la fédération. Il s'est réuni 5 fois en 2021, uniquement en visioconférence du fait de la crise sanitaire.

Le Conseil d'administration nouvellement formé élit en son sein les membres du Bureau, parmi lesquels des titulaires et des suppléants sont nommés. Le Bureau se réunit en moyenne 1 fois par mois en visio ou en audioconférence pour l'administration courante de la fédération, et s'assure de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration.

L'équipe salariée et la direction générale

L'équipe salariée rend compte au Conseil d'administration des effets des projets en cours, elle lui soumet des propositions d'évolutions et de nouvelles approches. Elle coordonne le déploiement des projets adoptés avec les associations membres et les partenaires, notamment via le groupe des Directeurs du réseau.

Une équipe permanente de 5 salarié(e)s a accompagné les bénévoles de FNE Centre-Val de Loire tout au long de l'année 2021 dans la mise en œuvre des actions fédérales : une directrice, une coordinatrice biodiversité, un coordinateur eau et climat, un coordinateur communication et plaidoyer et une assistante de direction.

Composition de l'équipe salariée

- ➤ Directrice : Lucile PIERRARD
- ➤ Assistante de direction : Valérie VERZEAUX
- ➤ Coordinatrice biodiversité : Daphné MARQUES
- > Coordinateur eau et climat : Cyrille CAMUEL
- > Coordinateur communication et plaidoyer: Arnaud DUVAL

Gouvernance

Samuel SENAVE, Sologne Nature Environnement, Président et membre titulaire au CA

Didier ROUX, Sologne Nature Environnement, Trésorier et membre suppléant au CA

Guy JANVROT, Loiret Nature Environnement, Secrétaire et membre suppléant au CA

Henri FOREST, LPO Centre-Val de Loire, Secrétaire adjoint et membre titulaire au CA

Germaine FRAUDIN, AVERN,

Vice-présidente et membre titulaire au CA

Jacques LUCBERT, Indre Nature, Vice-président et membre titulaire au CA

Nicole COMBREDET, CDPNE, Vice-présidente et membre titulaire au CA

Pierre RICHARD, SEPANT, Vice-président et membre titulaire au CA

Valérie LE PRIOL, Nature 18, Vice-présidente et membre titulaire au CA

Joël AUBOUIN, Eure-et-Loir Nature, membre titulaire au CA

Martine BURGUIÈRE, Loiret Nature Environnement, membre titulaire au CA

Philippe BOURLET, Perche Nature, membre titulaire au CA

Véronique LEDIEU, AVERN, membre suppléant au CA

Christian MARY, CDPNE, membre suppléant au CA

Dominique BRICHET, Indre Nature, membre suppléant au CA

Christian ANDRES, LPO Centre-Val de Loire, membre suppléant au CA

Alain FAVROT, Nature 18, membre suppléant au CA

Patrick CHEVALLIER, Perche Nature, membre suppléant au CA

Bruno DEBRON, SEPANT, membre suppléant au CA

Cédric BEAUDOUIN, Eure-et-Loir Nature, membre suppléant au CA

L'oganisation territoriale



16 associations locales

- 1. AVERN (Association Vie Environnement Respect Nature)
- 2. ANEPE CAUDALIS (Association Naturaliste d' Étude et de Protection des Écosystèmes
- CDPNE (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement)
- 4. CERCOPE (Coordination
 Entomologique de la Région
 Centre pour l'Organisation de
 Projets d'Etude)
- 5. Eure-et-Loir Nature (ELN)
- 6. Indre Nature (IN)
- 7. Les Corbeaux Gâtinais Nature
- 8. LPO CVL (Ligue pour la Protection des Oiseaux Centre-Val de Loire)

- 9. Loir-et-Cher Nature (LN)
- 10. Loiret Nature Environnement (LNE)
- 11. Mardiéval
- 12. Nature 18 (N18)
- 13. Perche Nature (PN)
- 14. SEPANT (Société d'Etudes, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine)
- 15. SFO CVL (Société Française d'Orchidophilie Centre Val de Loire)
- **16.** Sologne Nature Environnement (SNE)

13 FEV

Validation du plaidoyer méthanisation

La fédération a adopté une position afin de déterminer les conditions dans lesquelles elle souhaite voir se déployer la méthanisation sur le territoire.

Travaux expert papillon

Aux côtés du CEN et de la DREAL Centre-Val de Loire, FNE Centre-Val de Loire est à la manœuvre pour dresser la liste rouge des espèces de papillons présentes sur le territoire régional. 3 réunions avec les experts ont eu lieu en avril pour valider les données récoltées qui permettront d'analyser le degré de menace pesant sur les espèces évaluées.

> Lire p 19

27 MAI

Webinaire : Suivi de la qualité des masses d'eau

Ce webinaire détaillait les méthodes et techniques de mesure concernant l'eau en Centre-Val de Loire puis présentait les derniers résultats officiels sur nos deux bassins.

5 JAN

Début coalition COP

Dans le cadre de sa coalition "Transition énergétique et préservation de la biodiversité" FNE Centre-Val de Loire a initié sa prise de contact avec les acteurs du bâti et du bois énergie afin de leur proposer de se réunir pour échanger sur ces deux thématiques en 2021 et aboutir à des rédactions partagées par tous.



5 MARS

Lancement du réseau biodiversité

Samuel SENAVE et Henri FOREST sont les co-pilotes de ce nouveau réseau thématique de la fédération. A raison de 2 réunions par an, les membres du réseau associatif sont invités à prendre part aux échanges et propositions à soumettre au conseil d'administration fédéral sur les questions de biodiversité.



Séminaire agriculture de l'Agence Régionale de Biodiversité

Les membres de l'ARB ont travaillé sur une meilleure conciliation entre agriculture et biodiversité en étudiant les initiatives qui ont fonctionné à différentes échelles et identifiant celles à répliquer prioritairement en région.





25 JUN COPIL Objectif MARES

10 structures étaient représentées au comité de pilotage d'Objectif MARES, afin de présenter le projet, ses objectifs, ses partenaires, les actions à mener et leur réalisation durant l'année 2021. FNE Centre-Val de Loire a fait le point sur le travail réalisé par les 8 associations du réseau impliquées dans le projet.

> Lire p 12



12 OCT

Séminaire Energie, Climat, Biodiversité

Après 18 mois de concertation interne au réseau puis avec les acteurs du bâti ou encore du bois-énergie, FNE Centre-Val de Loire et ses associations ont pu présenter les résultats de leurs travaux au travers d'une journée à destination des collectivités de la région afin de leur apporter les clés leur permettant de réussir la transition de leur territoire.

> Lire p 16

26 NOV

Séminaire dédié à l'eau

La fédération a présenté les défis que rencontreront les mondes agricole et sylvicole pour s'adapter aux nouvelles contraintes sur la ressource en eau qu'impliquent les changements climatiques. Ainsi, les intervenants experts sur les thèmes du changement climatique, de l'agroécologie, de l'irrigation, des sols et de la forêt, accompagnés de membres du comité de bassin se sont conjointement interrogés sur la capacité du SDAGE Loire- Bretagne 2022 – 2027 à permettre l'atteinte du bon état des masses d'eau à l'horizon 2027.

> Lire p 20



6 SEP

Congrès mondial de la nature UICN

L'équipe salariée de FNE Centre-Val de Loire s'est rendue à Marseille pour participer au Congrès mondial de la nature organisé par le comité français de l'Union internationale afin de présenter ses actions à destination des communes, que sont les Inventaires de la biodiversité communale et Objectif climat 2030, ainsi que ses travaux sur l'établissement de listes rouges régionales lors de deux mini-conférences d'1h chacune.

> Lire p 14

12 JUL

Validation des plaidoyers éolien et photovoltaïque

Électrifier notre consommation d'énergie tout en respectant la biodiversité, voici l'essence de ces deux plaidoyers sortis sous forme de livret. N'abordant pas la question du mix énergétique et ne donnant pas d'indication quant à l'utilisation de l'énergie, ils se concentreront sur le mariage entre énergie verte et le monde vivant.

01 AOUT

Sortie de notre plateforme MOOC

France Nature Environnement Centre-Val de Loire a mis en place sa propre plateforme de formation, gratuite, ouverte à toutes et tous, pour former le plus grand nombre à la transition écologique, à la biodiversité, ainsi qu'a tous les enjeux environnementaux.

> Lire p 37







Objectif MARES!

Le 25 juin 2021, FNE Centre-Val de Loire a réuni pour la première fois les membres du comité de pilotage régional de son nouveau projet intitulé Objectif MARES.

Objectif MARES est un projet qui vise à développer une dynamique de Mobilisation citoyenne pour les Amphibiens et la Restauration de leurs Ecosystèmes. Il comporte 4 objectifs principaux :



- Connaitre la localisation exacte des mares ainsi que des espèces abritées, et échanger entre acteurs impliqués sur ces milieux en région afin de constituer une trame mare régionale.
- Restaurer un total de 40 mares à travers le territoire régional pour mettre en place des sites de démonstration qui pourront donner l'envie à d'autres propriétaires de se lancer dans l'aventure.
- Mobiliser, sensibiliser et informer le grand public et les collectivités à la protection de ces milieux, qui depuis ces dernières décennies, ont été trop souvent délaissés, pollués ou même comblés.
- Conseiller les propriétaires de mares afin de leur donner les clés pour réussir une gestion durable de leurs mares.

8 associations du réseau FNE Centre-Val de Loire sont impliquées dans ce projet, chacune présente sur son territoire d'action.

En savoir plus

Retrouvez notre site internet! http://obj-mares.fne-centrevaldeloire.org/





La DREAL Centre-Val de Loire soutient ce projet par le biais de l'appel à projet « restauration écologique » du plan de relance.



Côté planning, le projet, débuté en mars 2021, doit se poursuivre jusqu'en décembre 2022. La fédération souhaite que ce projet se poursuive au delà et devra trouver d'autres sources de financement pour étendre les actions engagées.

Un site internet dédié est en ligne. Il permet différentes actions :

- de localiser une mare
- informer le réseau associatif sur sa volonté d'être accompagné pour gérer sa mare
- se porter volontaire pour participer à un chantier bénévole de restauration d'une mare
- visualiser l'ensemble des mares saisie (directement sur le site ou par le biais d'autres initiatives antérieures sur les mares comme le plan mare 28 ou celui du conseil départemental du 37)
- accéder à une bibliothèque d'ouvrages produits par le réseau associatif sur la manière de créer ou gérer une mare ou pour en apprendre plus sur ces milieux fascinants au travers d'expositions photos par exemple.

12

Coordination régionale du programme STOC

Le programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) est un protocole scientifique national qui permet de suivre, depuis plusieurs décennies, les tendances d'évolution du nombre d'oiseaux par espèce et leur répartition géographique. Il était peu déployé en Centre-Val de Loire. Depuis 2020, France Nature Envrionnement Centre-Val de Loire pilote les prospections menées en région afin d'améliorer la mobilisation sur le territoire régional.

En région, l'animation STOC est réalisée sur les territoires par 2 bénévoles dans le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire, et 2 salariés dans le Cher et le Loiret.

France Nature Environnement Centre-Val de Loire sert d'intermédiaire entre les animateurs locaux et la gouvernance nationale constituée du binôme LPO et Museum national d'Histoire naturelle. Ce binôme a décidé de relancer plus largement la promotion de ce protocole en organisant un webinaire le 10 mars 2022, auquel France Nature Environnement Centre-Val de Loire a participé.

France Nature Environnement Centre-Val de Loire a décidé d'allouer fin 2020 les moyens de relancer le suivi dans le Loiret.



L'animation du groupe d'observateurs loirétains a permis la réalisation d'une vidéo abordant la saisie des données observées sur le terrain et permettant de répondre et répondre aux questions des STOCeurs sur la prise en main de l'outil numérique de saisie. Cette vidéo est disponible au lien suivant : https://urlzs.com/ND1bb.

N.B.: Pour accéder directement au tutoriel de création d'un carré puis à la saisie des données, il suffit de télécharger le fichier et d'avancer la vidéo à 5 min 14s.

Au total, 30 sites ont été suivis en 2021 (contre 15 en 2020). On peut voir le détail du nombre de carrés suivis chaques années sur le tableau ci-dessous. Cela montre une belle dynamique de remobilisation pour le STOC en région depuis 2020, année de la reprise de la coordination du protocole par le pôle faune de l'ORB (Observatoire Régional de la Biodiversité).

	10.	- 24	de.	37	81.	n	Total discommunications of
2019)		- 3		I		11
2600		1	3	Ŧ			(8)
2021		16	0.		5		W

Tableau : détail du nombre de carrés STOC suivis par département en région Centre-Val de Loire depuis 2019

Pour 2022, les 6 départements seront dotés d'un animateur local :

- Cher: Sébastien BRUNET sebastien.brunet@nature18.org
- Eure-et-Loir: Jean-Luc ROUSSEAU jluc28800@yahoo.fr
- Indre: Henry BORDE henry.borde@indrenature.net
- Indre-et-Loire: Didier BARRAUD appollonusbarraud@free.fr
- Loir-et-Cher: Dominique HEMERY dom.hemery@wanadoo.fr
- Loiret: Marie-des-Neiges DE BELLEFROID mndebellefroid@lne45.org

Congrès UICN



En prévision de la tenue du congrès mondial de la nature à Marseille initialement prévu en 2019, France nature environnement a sollicité son réseau d'associations afin d'identifier les structures souhaitant participer à l'événement.

FNE Centre-Val de Loire a immédiatement répondu par la positive à cette sollicitation. Après 2 reports, c'est finalement en septembre 2021 que le congrès a eu lieu.

Plusieurs membres de l'équipe FNE Centre-Val de Loire, composée de Daphné MARQUES (Coordinatrice biodiversité), de Cyrille CAMUEL (Coordinateur eau et climat), et d'Arnaud DUVAL (Coordinateur communication et plaidoyer), se sont rendus le 6 septembre sur le stand tenu par la fédération nationale, pour réaliser deux conférences : l'une sur

l'amélioration des connaissances naturalistes permettant d'aboutir à la mise à jour des listes rouges régionales pour les odonates et les papillons, l'autre sur la présentation d'actions portées par la fédération régionale en faveur des collectivités que sont les « inventaires de la biodiversité communale » et l'opération « objectif climat 2030 ».



Les collègues ont profité de leur présence au congrès pour réaliser une vidéo d'information présentant l'objet de leur participation. Cette vidéo est accessible sur la chaîne YouTube de FNE Centre-Val de Loire.

Voir la vidéo: https://youtu.be/EJhZArYBKPU





Face à l'urgence climatique, l'Accord de Paris sur le Climat a fixé comme objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Dans le même esprit que la COP internationale, la COP régionale mobilise tous les acteurs et les citoyens dans un processus continu de négociation, réévalué tous les deux ans. FNE Centre-Val de Loire a décidé d'apporter son expérience et la force de son organisation en réseau pour contribuer aux objectifs de lutte contre le dérèglement climatique, de limitation des gaz à effet de serre et permettre une transition vers la sobriété énergétique à l'échelle régionale. La fédération coordonne ainsi depuis 2020 une coalition sur la biodiversité et la transition énergétique, dans le cadre de la COP régionale.

Six engagements ont été pris dans le cadre de cette coalition: favoriser la captation du carbone par des plantations adaptées aux enjeux régionaux, faire des opérations de rénovation du bâti par l'extérieur de nouvelles opportunités d'accueil de la faune, et définir des règles de développement de 4 énergies renouvelables (photovoltaïque, bois énergie, éolien et méthanisation) qui limitent au maximum les impacts sur la biodiversité.

Le 12 octobre 2021 a eu lieu le séminaire « Énergie -Climat - Biodiversité: Réussir la transition énergétique de votre territoire » qui a permis aux associations du réseau de présenter les actions menées dans le cadre de la coalition depuis mi-2020.



Les partenaires de plusieurs filières économiques pionniers dans leur volonté de faire cohabiter activité et respect de la biodiversité ont pu présenter leurs initiatives au moyen de présentations générales en plénière, de mini conférences ou d'interactions de proximité sur un salon de stands. Le public mobilisé pour participer à l'événement était composé à la fois des acteurs des filières mais aussi des élus et agents de collectivités territoriales qui pouvaient transposer les dynamiques présentées sur leurs propres territoires. Tout a été pensé pour faciliter une appropriation rapide au contexte de chacun en rassemblant sur place les documents ressources et les référents environnementaux qui pouvaient les appuyer dans leurs futures démarches.

En préparation du séminaire, en plus du site internet dédié à l'événement où toutes les informations pratiques d'accès et d'inscription, le planning détaillé de la journée, les logos des structures participantes étaient répertoriés

l'équipe FNE Centre-Val de Loire a déployé une stratégie de communication afin de faire venir un maximum de personnes à l'événement, notamment des représentants des collectivités de la région :

- mailing aux collectivités le 16 août / 6 septembre / 16 septembre;
- messages réguliers aux associations membres via les listes Directeurs, Associations adhérentes, Bureau ainsi que les listes des groupes de travail IBC et Objectif Climat 2030;
- demande de relais d'information par les structures participantes à l'événement sur un ou plusieurs

Le sac du participant contenait:

Tous ces éléments sont disponibles en ligne, en plus des supports de présentation présentés le jour J.

- un guide du participant reprenant des informations utiles sur le planning de la journée et les résumés des différentes interventions, le plan des stands, des informations sur la manière de se restaurer sur place...;
- le rapport d'activité FNE Centre-Val de Loire ;
- · les flyers Inventaire de la biodiversité communale, IBC-ABC de l'ARB et Objectif Climat 2030;
- les plaidoyers méthanisation, photovoltaïque et éolien; portés par FNE CVL et son réseau;
- · la charte d'engagement Bois-énergie pour améliorer l'alimentation des chaufferies bois de la région ;
- · la brochure FNE: L'essentiel de la transition énergétique;
- deux plaquettes de « Stop pub ».



- temps forts de la journée (plénière, miniconférences, stands ou conférence de presse);
- publication de l'événement sur plusieurs agendas en ligne (Centre national de fonction publique territoriale, Agence de l'eau Loire-Bretagne, notreplanete.info, actuenvironnement.com, mediaterre. org).

Quelques jours avant l'événement, l'équipe a réceptionné et intégré l'ensemble des présentations des intervenants de la plénière du matin et des miniconférences de l'après-midi, afin que le déroulement de la journée soit le plus fluide possible.

Plusieurs supports de communication ont été imprimés pour l'occasion :

- le kakémono FNE Centre-Val de Loire ;
- les « livrets COP » permettant de présenter, sous format collection, les résultats de notre coalition, à savoir les 3 prises de position associatives pour des projets de méthanisation, de parcs éoliens ou photovoltaïques les plus favorables à la biodiversité, ainsi que la charte d'engagement sur le bois-énergie.

La veille du séminaire, l'équipe projet s'est mobilisée pour mettre en place les différents espaces d'accueil des participants (espace accueil avec contrôle pass' sanitaire, remise de badges et sac du participant; espace plénière avec installation des chaises, de l'exposition climat et habillage de scène; espace stands avec montage des grilles ainsi que l'installation des tables et chaises pour chaque stand; espace accueil café avant l'arrivée du traiteur et espace conférence de presse/salle de restauration avec installation de tables et chaises).

Retour sur le séminaire en quelques chiffres :

- 3 thématiques fil rouge : Energie Climat Biodiversité;
- 24 intervenants répartis entre plénière et miniconférences;
- 16 stands et 18 exposants;



communes représentées

- 148 personnes accueillies tout au long de la journée;
- 61 collectivités présentes représentant 480 communes;
- + de 50 personnes en moyenne ont assisté à nos 6 mini-conférences ;
- 30 collectivités sont passées par le stand FNE Centre-Val de Loire;
- 1 article sur la conférence de presse Boisénergie est paru dans « La Rép » le 14 octobre.

Au global, les retours des exposants, intervenants ou participants ont été très positifs. Les élus et les agents de collectivités ont collecté de nombreuses adresses et solutions en matière de gestion de l'eau, de la biodiversité, du bâti, du changement climatique et de la transition énergétique.

Cette journée a été l'occasion de présenter l'ensemble des projets portés à bien ,dans le cadre de la coalition « Transition énergétique et préservation de la biodiversité »,en montrant la volonté du réseau associatif d'initier du changement en faveur d'une meilleure prise en compte de la biodiversité en région au travers de la collaboration avec des acteurs économiques qui n'ont pas toujours les mêmes objectifs.

Cette mise en lumière a convaincu le Conseil régional d'inviter FNE Centre-Val de Loire à participer à ses côtés à la 23^{ème} édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique qui se déroulera du 31 mai au 2 juin 2022 à Genève, invitation que la fédération a immédiatement acceptée.



Retrouvez toutes les ressources sur notre site web https://fne-centrevaldeloire.org !

Espèces emblématiques

Comme chaque année, le pôle faune et ses membres décident de travailler à la publication d'au moins une fiche espèce faune emblématique.

Ce sont des espèces dont la préservation est importante à l'échelle de la région, et qui sont dépendantes du milieu dans lequel elles vivent. L'Observatoire Régional de la Biodiversité a choisi de mettre en avant ces espèces, choisies selon différents critères :

- elles sont rares et/ou localisées dans une partie de la région;
- elles sont fortement menacées au niveau régional;
- elles sont facilement reconnaissables:
- elles sont caractéristiques d'un milieu et/ou de certaines régions naturelles (Brenne, Sologne, vallée de la Loire...).

Pour 2021, ce n'est pas 1 mais 2 fiches qui ont été publiées sur le nouveau portail régional de la biodiversité de l'ARB Centre-Val de Loire. Le site de l'Observatoire régional de la biodiversité, depuis début 2022, a été intégré au nouveau portail de l'ARB.

France Nature Environnement Centre-Val de Loire a travaillé en collaboration avec Frédéric BFAU de l'association Epiméthée sur la Cistude d'Europe. Il est l'animateur de la déclinaison régionale du plan d'action national sur l'espèce. Une deuxième fiche sur l'Ecrevisse à pieds blancs a été rédigée à l'aide des fédérations de pêche de la région et plus particulièrement grâce à la contribution d'Isabelle PAROT de la fédération de pêche du Loir-et-Cher.

Aller plus loin

Pour prendre connaissance des 8 fiches déjà publiées par le pôle faune, c'est par ici:

https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/ especes-et-habitats-emblematiques.

A travers ces fiches, le pôle faune synthétise les informations générales à connaître sur les espèces comme leur écologie et la description de certains comportements de vie, dresse une brève description de l'espèce, comment la reconnaitre et ne pas la confondre avec d'autres espèces similaires.

Ces fiches donnent aussi des informations concernant les différents statuts possibles pour chaque espèce comme notamment leur présence sur les listes rouges, ou encore des références à la législation française. Puis y sont décrit plus particulièrement la situation de leurs populations en région et sur le territoire français ainsi que les mesures de préservation mises en place pour ces espèces en Centre-Val de Loire.

> Cistude d'Europe, profitant du soleil



18

Depuis fin 2019, date du lancement du travail de création d'une liste rouge régionale des papillons de jours et zygènes par les experts concernés, FNE Centre-Val de Loire œuvre aux côtés du CEN (Conservatoire des espaces naturels Centre-Val de Loire) et de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) pour mener à bien ce projet.

En 2020, a partir de l'analyse des données déjà présentes dans le Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine naturel (SINP), France Nature Environnement Centre-Val de Loire a sollicité les producteurs de données en région et leur a proposé de faire remonter l'ensemble de leurs données de

papillons afin de travailler sur un jeu le plus complet possible, à l'aide des nouvelles informations fournies.

En 2021, FNE Centre-Val de Loire a réalisé, à partir de ces données, de nombreuses cartes de répartition des observations d'espèces présentes sur le territoire avant et après 2010, date charnière permettant de diviser le jeu de données en deux période (historique de 1832 à 2009 et récente de 2010 à 2019).

Ces cartes ont été validées par un comité d'experts réunis à 3 reprises en avril 2021. L'analyse du jeu de données ainsi que les cartographies réalisées ont permis de collecter de multiples informations (effectifs des populations, tendances d'évolution de ces populations, informations complémentaires sur le statut de menace dans les régions limitrophes...) nécessaires à l'application des critères de la méthodologie UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) pour l'établissement d'une liste rouge régionale qui se traduit par le choix d'une catégorie de menace pour chaque espèce qui va du plus faiblement menacé (LC) au statut en danger critique (CR), voir disparu en région (RE).

Quelques espèces sont classées en catégories DD pour "données insuffisantes" car les connaissances sur ces espèces sont trop lacunaires, ou encore en NA pour "non applicable" pour des espèces introduites récemment ou en passage transitoire sur notre territoire (présence en période de migration) par exemple.

Le projet se poursuivra en 2022 avec l'aboutissement du travail en fin d'année par la labellisation SUICN et la validation du CSRPN (Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature).



18



Journée eau: parlons climat

Pour conclure une année d'activité du Réseau Eau dominée par la participation à la consultation sur les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), une journée d'échanges était organisée sur le thème de la protection des ressources en eau dans un contexte de changement climatique.

La réflexion était orientée par le sous-titre : quels défis pour l'agriculture et la sylviculture. Pour aborder ces questions, nous avions invité des intervenants experts sur les thèmes du changement climatique (agence de l'eau Loire-Bretagne), de l'agro-écologie (France Nature Environnement), de la conduite de l'irrigation (Chambre régionale d'agriculture), des sols (INRAE : institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) et de la forêt (ONF : office national des forets).

Nous souhaitions savoir également si le futur SDAGE du bassin Loire-Bretagne était adapté aux enjeux d'atteinte du bon état des masses d'eau. Gilles DEGUET, membre du Réseau Eau de notre fédération et élu au Comité de bassin Loire-Bretagne, nous a fait part de son scepticisme sur l'atteinte du bon état des masses d'eau en soulignant que la politique de gestion de l'eau dépendait aussi d'autres politiques telle que la Politique Agricole Commune (PAC). Il a montré que le « Varenne de l'eau » n'était pas conforme aux orientations des Assises de l'eau qui préconisaient des objectifs de réduction des prélèvements pour 2027 puis 2035.

Marie-Catherine SCHUTZ-VANNAXAY (France nature environnement) a traité des fausses solutions actuellement mises en œuvre (les bassines, les OGM, les cultures énergétiques) et de la nécessité de promouvoir les synergies entre l'eau, les sols, l'air et la biodiversité. Elle a souligné la possibilité pour l'agriculture de développer les puits de carbone et la nécessité de créer les filières qui permettront de développer les cultures à bas niveau d'intrants. Enfin, elle a affirmé que l'élevage avait un rôle à jouer pour répondre aux enjeux de fertilisation à condition qu'il garde un lien direct avec le sol.

Isabelle COUSIN (INRAE) a brillamment expliqué la notion de Réservoir en Eau Utilisable et répondu à des questions sur le rôle de la matière organique, la charge en cailloux et le travail du sol dans le remplissage du « réservoir ».

Benoît GARNIER (ONF) a souligné le rôle de stockage du carbone par la forêt et la présence de 120 captages d'eau potable dans les forêts gérées par l'ONF. La forêt est un système robuste pour la protection des ressources en eau à condition que l'on protège les sols, que l'on n'utilise pas de pesticides et que l'on développe la biodiversité forestière. Son intervention a permis de faire le point sur les conclusions de la thèse de Monsieur AL DOMANY sur l'évaporation et le bilan hydrologique des étangs pelliculaires. Madame COUSIN a précisé qu'il était normal que l'évapotranspiration d'une forêt soit supérieure à l'évaporation d'un plan d'eau et qu'il fallait tenir compte des autres « services » remplis par la forêt notamment la réalimentation des nappes souterraines.

Samuel SENAVE (Président FNE CVL) a conclu la journée en saluant l'intérêt des contributions présentées et la qualité des interventions du public. Notre fédération est engagée sur tous les thèmes de protection et de restauration de la qualité des eaux souterraines et des eaux de surface. Face à des enjeux cruciaux pour notre avenir et celui du milieu naturel, il a souhaité que ces journées d'échanges se poursuivent et permettent de développer les connaissances et les échanges entre tous les intéressés qu'ils soient scientifiques, professionnels ou associatifs.

20



Signature de la charte bois-énergie Dans le cadre la coalition « Transition énergétique et préservation de la biodiversité », portée par FNE Centre-Val de Loire grâce aux financements de l'ADEME et du Conseil régional, la fédération a travaillé sur plusieurs thématiques telles que les énergies renouvelables (méthanisation, éolien, photovoltaïque et bois énergie), mais aussi sur la rénovation du bâti. L'idée de cette coalition était de consolider les informations existantes sur ces thématiques, et produire des documents pouvant servir de référence aux divers acteurs des secteurs concernés par les questions traitées, en définissant des

positionnements les plus favorables à la biodiversité locale.

Ainsi, FNE Centre-Val de Loire, en collaboration avec son réseau d'associations, a produit 3 plaidoyers sur la méthanisation, le photovoltaïque et l'éolien. Grâce à un travail de concertation des acteurs des filières du bois énergie et du bâti en région, la fédération a également produit deux autres documents que sont :

- une feuille de route permettant aux acteurs du bâti de mieux intégrer les espèces inféodées aux vieux bâtiments (hirondelles de fenêtres, martinets noirs et chauves-souris communes) dans leurs travaux de rénovation, et engager un travail partenarial avec les associations de protection de la nature et de l'environnement pour obtenir des conseils appropriés pour leurs chantiers:
- une charte d'engagement co-rédigée avec les acteurs du bois énergie pour mettre en place une exploitation des parcelles forestières, intégrées au circuit d'alimentation des chaufferies bois de la région, plus favorable à la biodiversité locale.

Cette charte a été signée le matin du 12 octobre 2021, lors du séminaire de restitution du projet, intitulé « Energie, Climat, Biodiversité », devant les séminaristes et la presse régionale.

Le Conseil régional, l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et la Direction régionale pour l'environnement, l'aménagement et le logement (DREAL) Centre-Val de Loire ont salué ce travail novateur en région. Ainsi, un article a été publié sur le journal « La République du Centre » le 14 octobre.

Au 12 octobre 2021, les signataires de la charte sont :

- FNE Centre-Val de Loire ;
- l'Office national des forêts ;
- la SOFLEC et la SOCOS pour les chaufferies de Fleury-les-Aubrais et d'Orléans-La Source;
- la SODC pour la chaufferie d'Orléans Centre.





Livrets COP

Retrouvez l'ensemble des livrets produits dans le cadre de ce projet, ainsi que les éléments diffusés plus largement dans le cadre du séminaire sur notre site web.



Pour des raisons administratives, Orléans et Tours Métropole, ainsi que le Centre régional de la propriété forestière n'ont pas pu signer le jour J. Les signatures seront organisées début 2022.

La charte a vocation à toucher un plus large public, qu'il s'agisse de gestionnaires de chaufferies de plus faible envergure, ou de propriétaires ou exploitants forestiers souhaitant appliquer sur le terrain les principes évoqués dans la charte. Une instance régionale devrait voir le jour en 2022 pour poursuivre ce travail collaboratif initié avec ce projet de coalition.



signataires, pour l'insant! Les signatraires du 12 octobre 2021

Les 4 grands principes identifiés dans la charte :

- Tendre vers une sylviculture diversifiée et chercher à réduire, si possible, les coupes rases*, à l'exception des parcelles en reconversion et des coupes sanitaires - liées ou non au changement climatique. (*): La coupe définitive de régénération n'est pas considérée comme une coupe rase.
- Exploiter les ripisylves et le bois bocager en respectant le maintien de la ressource et leur fonction écologique particulière.
- Respecter l'espace forestier dans sa globalité en préservant les sols, la faune, la flore, les habitats et les zones humides et conserver suffisamment de matière organique pour la reconstitution des sols et leur régénération naturelle, ainsi que des arbres dépérissant sur pieds.
- 4. S'engager à respecter une zone de quiétude (non intervention) autour d'arbres identifiés comme abritant un nid d'espèce sensible ou remarquable et ce durant toute la période de reproduction (1er mars au 1er septembre).

Ces éléments sont détaillés dans la charte, en cours de signature par 3 autres acteurs : Orléans et Tours métropole ainsi que le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Île-de-France Centre-Val de Loire. Electrifier le mix énergétique et protéger la biodiversité : France Nature Environnement Centre-Val de Loire est résolument engagée dans la transition énergétique qui repose sur 3 piliers : mettre l'accent sur la sobriété et l'efficacité énergétiques et tourner le dos aux énergies fissibles et fossiles grâce aux énergies renouvelables.

L'utilisation des panneaux solaires photovoltaïques (PV) apparaît, pour France Nature Environnement Centre-Val de Loire, comme un élément essentiel à cette transition.

Cependant, afin que le développement de cette filière soit le plus vertueux possible, il est essentiel de prendre en compte les enjeux environnementaux, notamment de biodiversité, et de créer un échange constructif entre les associations de protection de l'environnement et les porteurs de projets.

6 recommandations pour une meilleure gestion de la biodiversité

Le groupe de travail régional mis en place à ainsi proposé 6 recommandations pour limiter l'impact des panneaux solaires photovoltaïques sur la biodiversité :

- Totale approbation des projets de photovoltaïque sur ombrières, toitures existantes et futures (ces dernières devant démontrer leur propre usage qui ne soit pas lié à la seule production photovoltaïque);
- Étude systématique d'infaisabilité lors de construction de nouveaux bâtiments pour l'installation de PV en toiture;
- Approbation des projets de PV au sol dédiés à l'autoconsommation de maison individuelle et isolat;
- 4. Étude avec une APNE (Association de Protection de la Nature et de l'Environnement) sur la biodiversité au cas par cas pour les projets de PV au sol sur les milieux dégradés : friches (industrielles, artisanales, commerciales, militaires) ou carrières et anciennes décharges réhabilitées. Dans le cas d'une acceptation du projet, le suivi des aménagements favorisant la biodiversité est obligatoire pendant une période de 10 ans ;



- Stricte opposition aux projets de PV au sol sur des milieux naturels classés (Natura 2000, ZNIEFF, NS, APPB), des zones humides, des prairies, des espaces boisés ou cultivés, y compris les jachères et friches agricoles;
- Opposition aux projets de PV sur des milieux aquatiques tant que les impacts n'auront pas été mieux définis.

Aller plus loin

Retrouvez notre livret complet ici ! https://bit.ly/livret-pv



24

Le projet Centr'haies

FNE Centre-Val de Loire s'est associée à Biocentre pour intégrer un collectif souhaitant travailler sur la plantation de haies en région en 2021.

Dans le cadre du plan « France Relance », la DRAAF a lancé début 2021 un appel à projet « Plantons des haies ». Biocentre a répondu en partenariat avec le réseau FNE Centre-Val de Loire ainsi que les réseaux InPACT Centre, l'AFAC agroforesterie et deux indépendants spécialistes de l'agroforesterie et de la filière « végétal local ».

Par le biais de ce projet, des actions de communication et de sensibilisation sont déployées auprès des agriculteurs sur les différents départements de la région.

Un travail de concertation avec Christophe SOTTEAU, expert en agroforesterie, a permis au réseau d'identifier quelles seraient les tâches menées par les associations dans le cadre de ce projet :

- Contact des agriculteurs (principalement ceux du réseau Biocentre qui avaient répondu positivement à une sollicitation envoyée en amont du dépôt de la réponse à l'appel à projets);
- Visite de terrain pour collecter un maximum d'informations permettant d'élaborer un projet de plantation de haies sur la ou les parcelles concernées;
- Affinage du projet avec l'agriculteur puis validation;
- Fourniture de l'ensemble des pièces justificatives (détail du projet, carte de situation, devis de pépinières...) nécessaires à l'agriculteur pour constituer sa demande de subvention auprès de la DDT de son secteur.

L'accompagnement individuel de près de 60 agriculteurs concernant la plantation de haies sur leurs parcelles sera réalisé par 6 associations du réseau : LNE, SNE, le CDPNE, Perche Nature, la SEPANT et Nature 18.

Ce projet se poursuivra jusqu'en décembre 2022 sur le volet coordination et accompagne des agriculteurs concernés en région. La plantation de haies pourra se poursuivre jusqu'en décembre 2023.

Nous rencontrons de nombreux défis outre celui de convaincre les agriculteurs de se lancer dans l'implantation d'une nouvelle haie sur leur exploitation : les modalités administratives de financements qui croisent différents dispositifs sont complexes et le plan de relance a entraîné une multiplication des initiatives que les pépiniéristes n'ont pas pu anticiper, et qui laisse de nombreux planteurs dans la pénurie.

24

25



Haie en région Centre-Val



RD921: la MRAE temporise, le CD45 force le passage

Pourquoi la lutte contre la déviation de la RD921, appelée plus communément le nouveau pont de Mardié, dure-t-elle depuis plus de 25 ans ? Parce qu'elle impacte de manière irréversible des zones naturelles faisant l'objet de protections environnementales fortes : NATURA 2000 – directives oiseaux et habitats, ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux). Ce pont était déjà un écocide à l'époque, il l'est encore plus aujourd'hui.

L'autorisation environnementale auquel doit se soumettre la préfecture lorsqu'elle accorde un projet avait malheureusement été confiée en 2016 à la Direction régionale pour l'environnement, l'aménagement et le logement (DREAL) qui est en fait elle-même dépendante de la préfecture. Celle-ci se retrouvait alors, par le biais de ses différents services, juge et partie de son autorisation. Suite à nos actions en justice, le tribunal administratif d'Orléans a demandé en avril 2021 qu'un nouvel avis environnement soit rendu par une entité cette fois totalement indépendante de la préfecture. C'est ce qu'a fait, en décembre 2021, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe). Celui-ci est bien moins favorable au projet, il pointe du doigt le parti pris quant à l'opportunité d'un tel projet :

« [C'est un choix] qui s'inscrit dans une vision de l'avenir calquée sur le présent : place prépondérante de l'automobile dans les déplacements, croissance ininterrompue de l'usage de la voiture, y compris pour les déplacements de courte distance ; développement de la société de consommation, avec notamment le e-commerce ; étalement urbain important malgré les efforts pour le limiter, etc. Il aurait été utile de s'interroger sur une autre vision possible, en

anticipant les mutations de la société à venir dans un contexte de changement climatique et d'évolutions des mobilités et des transports de marchandises ».

Cependant, pour le Conseil Départemental du Loiret, pas question de renoncer. Pour Hervé GAURAT, viceprésident en charge des Mobilités et de l'Aménagement du territoire "mordicus, ça se fera".

La déviation : réponse inadaptée à l'urgence écologique

Un tel projet encourage donc la population et l'organisation des flux marchands à perpétuer le développement des mobilités habituelles (motorisées et thermiques), renforçant leur caractère normal et inéluctable dans les comportements individuels et modèles de développement économique. Il participe également à l'étalement urbain en plaçant la voiture une nouvelle fois au cœur de l'urbanisme. Nous sommes cependant à l'heure urgente où les communautés d'experts mondiaux (GIEC et IPBES) appellent expressément à des changements de paradigmes globaux. Ce projet peut-il raisonnablement être encore d'utilité publique ? Nous sommes convaincus du contraire.



Vue du chantier du pont depuis la rive droite. ® Yoan Jäger/ Reporterre 26

mauvaise solution envisagée

Dans le cadre du « Plan Loire Grandeur Nature », dit "Plan Barnier", le barrage de Maisons-Rouges, à quelques kilomètres en aval de la confluence Vienne-Creuse (environ 10 kilomètres en aval de Descartes), a été supprimé en 1999. Cela a eu pour conséquence le retour de certaines espèces migratrices (retour particulièrement spectaculaire pour la lamproie marine). Depuis, le barrage de Descartes, pourtant inutilisé, se trouve être le premier obstacle depuis la mer pour les migrateurs amphihalins.

Nous déplorons que, le 10 juin 2021, la Préfète de la Vienne et la Préfète d'Indre-et-Loire aient cosigné un arrêté autorisant le rééquipement du barrage de DESCARTES – BUXEUIL sur la Creuse. Concrètement, cet arrêté permet à un maître d'œuvre de construire une centrale hydroélectrique au niveau du barrage précité et, compte tenu des obligations environnementales en vigueur, d'aménager cette centrale pour assurer la continuité écologique piscicole et sédimentaire.

Nos associations reprochent au maître d'œuvre et à l'État de ne pas avoir respecté la séquence Eviter-Réduire-Compenser (dite séquence ERC) notamment énoncée par l'article L 110-1, II, 2° du code de l'environnement, mais aussi de favoriser d'emblé un usage hydroélectrique par rapport à une seule ouverture des clapets du barrage. La seule consignation d'une somme vouée à cette opération est insuffisante pour s'assurer qu'une compensation effective, efficace et équilibrée sera mise en œuvre.

Une nouvelle fois, ce type d'ouvrage s'auto-justifie par le fait qu'il améliorerait la continuité écologique du milieu; mais légalement la création de ce type d'ouvrage doit avant tout être mise en confrontation avec d'autres solutions possibles. Cette justification est un détournement des obligations légales au profit de l'opérateur et au détriment du milieu naturel. Nos

associations reprochent donc à ce projet d'aller à l'encontre de la politique menée par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le Comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) afin d'améliorer la continuité piscicole et sédimentaire.

Nous mettons en avant que le scénario consistant à ouvrir les clapets du barrage pour le rendre entièrement transparent aurait dû être analysé et priorisé. En effet, au regard des capacités techniques et financières du maître d'œuvre d'une part, et de la différence de gain obtenu sur la continuité écologique entre installer une centrale hydroélectrique ou ouvrir les clapets du barrage d'autre part, ce projet n'aurait pas dû être autorisé.

Enfin, nous estimons que les très nombreuses remarques négatives émises lors de l'enquête publique n'ont pas été retenues à leur juste valeur et que nos voix étaient sous-représentées lors du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) qui a émis un avis sur ce projet. Pour ces raisons, nous avons engagé un recours gracieux puis, suite à une absence de réponse de la part de l'État, un recours administratif afin d'obtenir l'annulation de l'arrêté du 10 juin 2021 autorisant le rééquipement du barrage de DESCARTES – BUXEUIL sur la Creuse.



FNE CVL met en place sa plateforme de formation

Un MOOC (acronyme formé des initiales de Massive Open Online Course, en français formation en ligne ouverte à tous) est un type de formations à distance capable d'accueillir un grand nombre de participants.

France Nature Environnement Centre-Val de Loire a ainsi mis en place sa propre plateforme de formations, gratuites, ouvertes à toutes et tous, pour former le plus grand nombre à la transition écologique, à la biodiversité, ainsi qu'a tous les enjeux environnementaux.

Tout public, mais surtout destiné aux décideurs

L'essence de France Nature Environnement Centre-Val de Loire, c'est avant tout d'agir au plus haut niveau décisionnaire possible. Comme il ne nous est pas possible d'être partout, un outil de formation nous semblait être une bonne solution pour proposer un savoir précis aux élus, entreprises et leurs agents agissant directement sur l'environnement en région.

Ainsi, le 1^{er} août 2021, la première formation est apparue, pour former les décideurs aux questions de

la gestion de l'eau, dans le cadre du nouveau SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) 2022-2027, en partenariat avec l'AELB (agence de l'eau Loire Bretagne).

Aller plus loin

Pour suivre une formation ou simplement le consulter, vous pouvez accéder à notre site de formation par ce lien: https://formation.fne-centrevaldeloire.org/

Aperçu du site de formation



Participation au CESER Centre-Val de Loire

FNE Centre-Val de Loire siège depuis de nombreuses années au sein du Conseil Économique Social et Environnemental Régional (CESER). Pour la mandature actuelle, une conseillère et un conseiller portent la connaissance et les compétences de notre réseau au sein de la commission Environnement-Mobilités Espaces. Dans ce cadre, ils se concertent également avec les autres membres de leur groupe spécifique d'assemblée : le groupe des Associations Institutions de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement (AIESSE).

L'implication de nos 2 représentants s'est plus particulièrement exprimée cette année sur :

- Le renouvellement des SDAGE (schéma directeur d'aménagement des eaux et de gestion des eaux) pour les 2 bassins versants qui concernent la région Centre-Val de Loire: Seine Normandie d'une part et Loire-Bretagne de l'autre où FNE joue un rôle de rapporteur d'avis pour l'assemblée.
- La contribution du CESER au regard de la saisine ministérielle pour la déclinaison en région de la stratégie Nationale de la Biodiversité, dans un rôle de contribution à la rédaction au sein du groupe de travail dédié.
- La déclaration de l'état d'urgence climatique en région avec une intervention en séance plénière interpellant sur les objectifs de sobriété et de réduction de consommation, et un point de vigilance à apporter dans les objectifs de déploiement des énergies renouvelables, en termes d'impact sur la

consommation des sols et la nécessaire conciliation avec une préservation de la biodiversité.

Les travaux de la commission Environnement, Mobilité et Espace sont par ailleurs très largement ciblés sur les enjeux de transition énergétique, ainsi que sur les projets d'aménagements et solutions de mobilité :

- · Prospective énergétique régionale,
- Saisine citoyenne sur le projet de concession autoroutière RN154 (Eure-et-Loir),
- Point d'étape sur le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Équilibre des Territoires),
- Coalition Fret ferroviaire portée par le CESER dans le cadre de la COP régionale.

Nos 2 représentant.e.s participent aussi à la section « prospective », ainsi qu'à la représentation du CESER au comité stratégique régional de l'ACTE « Assemblée pour le Climat et la Transition Ecologique »

Qu'est-ce que le CESER?

Le CESER (Conseil Économique Social et Environnemental Régional) est l'assemblée consultative de la région. Il participe par ses avis et contributions au processus de décision du Conseil régional. Il est constitué de 100 conseillères et conseillers issus des organisations d'employeurs, des syndicats de salariés, des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région. FNE Centre-Val de Loire y siège en tant qu'interlocuteur reconnu dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement. Elle participe ainsi activement aux contributions et avis dans le cadre de sa représentation.

30

UN MOT DE CEUX QUALITATION TETREPRESENTENT.



Marion FOURTUNE

Représentation au Comité de bassin Loire-Bretagne

2021 a été l'année du renouvellement des représentants de FNE au comité de bassin Loire-Bretagne. Gilles DEGUET, bénévole expérimenté, et Marion FOURTUNE, nouvelle entrante, ont eu à se mobiliser sur de nombreux dossiers stratégiques, dans un contexte de fortes tensions entre associations, représentants de l'État et agriculteurs industriels.

En particulier, cette année, le 11ème programme d'intervention de l'agence a été révisé à mi-parcours, avec malheureusement à ce jour un nouveau mode de calcul des aides financières aux associations très défavorable. Il a fallu monter au créneau pour défendre

les spécificités du monde associatif, pour n'obtenir au final qu'une clause d'évaluation de la nouvelle mesure fin 2022.

Déception également dans le cadre de la négociation du nouveau schéma directeur pour l'aménagement et la gestion des eaux (SDAGE), document cadre pour la politique de l'eau au niveau du bassin, qui malheureusement régresse sur plusieurs points clés en particulier en matière de stockage de l'eau pour l'irrigation. Des satisfactions ont quand même été obtenues par le mouvement FNE, sur la question du littoral et de la gestion des inondations.



Micheline PROUST

Représentation au PRPGD (Plan régional de prévention et de gestion des déchets)

Retraitée, je suis bénévole active au sein de « Loiret Nature Environnement » où je participe aux activités du Centre de Documentation et, principalement, j'effectue des saisies de données naturalistes dans les bases de données OBS45 et SERENA.

Membre de la CCES pour l'élaboration du Plan Régional de Gestion des Déchets, j'ai naturellement évolué vers le Comité d'Animation et de Suivi du Plan régional déchets et économie circulaire où je représente notre Fédération FNE depuis juin 2021 et à laquelle je rapporte les informations comme le RAPPORT ANNUEL DE SUIVI 2021 du PLAN REGIONAL DECHETS et ECONOMIE CIRCULAIRE

Dans ce cadre, j'ai participé, en distanciel, à des webinaires

- Sollicitation du Réseau des Acteurs du Réemploi du Centre-Val de Loire
- Initiatives de mise en place de la « consigne des emballages » (en verre principalement) pour le réemploi?

Passer au zero phyto-

La réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques, en plus d'être une forte attente citoyenne, est, depuis l'adoption de la loi Labbé, une obligation pour l'entretien des espaces verts des collectivités. C'est pourquoi, entre 2017 et 2021, FNE Centre-Val de Loire, aux côtés de la SEPANT et du CDPNE, s'est engagée avec le syndicat mixte du bassin de la Brenne pour sensibiliser les collectivités dans la réduction de l'utilisation des pesticides.

Revenons sur la loi Labbé, votée en 2014, elle interdit l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts dans les collectivités au 1er janvier 2017 et pour les particuliers, tels que les jardiniers amateurs au 1er janvier 2019. Cependant, certaines dérogations étaient appliquées notamment pour les cimetières communaux et les équipements sportifs. Celles-ci prendront fin respectivement au 1er juillet 2022 et au 1er janvier 2025. La limitation de l'usage de ces produits phytopharmaceutiques s'inscrit dans le respect de la Directive Cadre sur l'Eau afin d'atteindre le bon état écologique et chimique des eaux de surfaces et des eaux souterraines, objectifs partagés par le comité de bassin puisqu'ils ont été inscrits dans le SDAGE Loire-Bretagne.

Ainsi, depuis 2017 de nombreuses actions ont été entreprises sur le bassin versant de la Brenne, parmi elles, des ateliers ouverts aux collectivités pour présenter les alternatives aux produits phytopharmaceutiques dans l'entretien des espaces communaux et notamment dans les cimetières, sous forme de chantiers de végétalisation d'allées, de semis de pieds de murs, de plantations d'espaces sensibles...

Pour conclure ces actions, la fédération, la SEPANT et le CDPNE se sont tournés vers la réalisation d'un dépliant de 4 pages à destination des collectivités du bassin de la Brenne, ainsi que d'une page internet. Ils s'orientent sur la présentation des évolutions réglementaires de la loi Labbé en matière d'utilisation des pesticides à l'horizon 2022 décrites précédemment, les méthodes alternatives aux pesticides, sur la base des ateliers notamment ou encore les différents retours d'expériences. Et toujours la sensibilisation des jardiniers amateurs au jardin sans pesticide.

Aller + loin

Ces nouveaux outils vous sont donc disponibles à l'adresse internet suivante : https://sepant.fr/zero-pesticide-dans-nos-cimetieres/

Circuit d'eau du complexe sportif d'Orléans La Source ©Loiret Nature Environnement



32

Le pôle la de l'ORB

Chaque année depuis la création de l'Observatoire Régional pour la Biodiversité (ORB), FNE Centre-Val porte les actions menées par le pôle Faune. En plus de réunions et d'échanges multiples avec les copilotes et les animateurs des autres pôles, la fédération organise la réunion annuelle du pôle afin d'échanger avec les acteurs investis pour faire le point sur les actions en cours et identifier les pistes d'actions futures.

En 2021, la fédération a coordonné 5 actions en faveur de la biodiversité régionale :

- la publication de deux nouvelles fiches espèces emblématiques accessibles sur le nouveau portail régional de la biodiversité de l'ARB Centre-Val de Loire (https://www. biodiversite-centrevaldeloire.fr/especes-ethabitats-emblematiques). L'une a été rédigée en collaboration avec Frédéric BEAU de l'association Epiméthée sur la Cistude d'Europe, et l'autre avec Isabelle PARROT de la fédération de pêche du Loir-et-Cher sur l'Ecrevisse à pieds blancs;
- l'intégration à Nature O'Centre des informations contenues dans la synthèse régionale sur les amphibiens et les reptiles rédigée par l'ANEPE Caudalis et publiée un an plus tôt;

- la réalisation d'un document de synthèse sur les odonates afin d'y intégrer tous les travaux menés sur l'actualisation de la liste rouge régionale depuis 2020 en partenariat avec l'ANEPE Caudalis et la DREAL Centre-Val de Loire;
- 4. la coordination du Suivi temporel des oiseaux communs (STOC) avec mise en place d'un nouveau coordinateur départemental sur le Loiret, montant ainsi à 4 le nombre de départements investis dans le protocole;
- 5. la poursuite des travaux préparatoires à l'établissement de la liste rouge régionale sur les papillons de jour et zygènes aux côtés du Conservatoires d'espaces naturels (CEN) et de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire.



Ecrevisse à pieds blancs [©]FP 36 (fédération de pêche de l'Indre)

34

7.5

Mise en ligne de la synthèse régionale Amphibiens et Reptiles

Grâce au travail de compilation des données naturalistes par le biais du pôle Faune de l'Observatoire régional de la biodiversité, et ce depuis 2016, Eric SANSAULT, coordinateur régional de la société herpétologique de France et salarié de l'association ANEPE Caudalis (association intégrée au réseau FNE Centre-Val de Loire depuis 2020), s'est penché sur la réalisation d'une synthèse régionale sur l'amélioration des connaissances sur les amphibiens et reptiles de notre territoire.

Ce rapport de 115 pages finalisé en 2020 a été publié en 2021, après un travail de mise en forme et d'intégration de photos et graphiques permettant d'illustrer les propos du rédacteur.

Les informations sur les espèces sont également accessibles sur le site de Nature'O'Centre, dans les différents onglets composant la fiche des espèces pour chacun de ces deux groupes taxonomiques.

Les données naturalistes et la synthèse associée sont les éléments de base qui serviront prochainement à l'actualisation des listes rouges régionales pour ces groupes.

Nous souhaitions ici remercier chaleureusement les structures et observateurs producteurs de données qui

ont joué le jeu de la centralisation des connaissances sur le territoire. Sans eux, ce travail n'aurait pas été possible.

Télécharger le rapport

Le rapport est disponible sur le site de l'Observatoire au lien suivant : https://urlzs.com/Vd81c

Triton ponctué

[©] Michel Gervais



34

35

notre réseau

Chaque année, FNE Centre-Val de Loire propose plusieurs formations dans le cadre du programme de formations modulaires du Graine Centre-Val de Loire. Issus d'une large consultation auprès de son réseau associatif, la fédération élabore les sujets de formation en fonction de l'actualité environnementale et des besoins en développement de connaissances. Ces formations œuvrent à favoriser la montée en compétence (des bénévoles et salariés du réseau associatif) et le partage d'expérience.

En 2021, FNE Centre-Val de Loire a proposé deux formations de 3 jours chacune, l'une sur le thème de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la seconde sur le perfectionnement de l'utilisation de l'outil QGIS, un système d'information géographique permettant de mettre en forme les données de nature produites par le réseau sur des cartes, illustrant les analyses produites par les écologues.

Organisée en octobre 2021 sur Orléans, la formation gestion quantitative et qualitative de l'eau visait à rendre ses participants capables d'identifier les acteurs de la politique de l'eau, d'apprendre à utiliser les données liées à l'eau, d'identifier les contraintes locales et la pression sur la ressource en eau et de s'approprier des éléments de réponse pour s'adapter aux changements.

Organisée en septembre, la formation « QGIS Perfectionnement » visait à permettre aux associations de notre réseau de monter en compétences sur la manipulation de leurs jeux de données naturalistes afin d'être plus efficace au quotidien. Cette formation a été l'occasion de travailler sur la réalisation d'une trame mare pour l'ensemble de la région, support cartographique pour alimenter le projet objectif MARES dans lequel 8 associations du réseau sont impliquées. Bénévoles et salariés du réseau ainsi que d'autres structures

environnementales se sont ainsi retrouvés dans les locaux de l'Agence régionale de la biodiversité à Orléans pour suivre cette formation de 3 jours.



- Pour participer à nos formations, envoyez un mail à
 - contact@fne-centrevaldeloire.org
- Pour voir le catalogue de formation : https://bit.ly/catalogue-formation-2022

NOS FINANCES



Le mot du trésorier

DIDIER ROUX / TRESORIER DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT CENTRE-VAL DE LOIRE

Après une année 2020 déficitaire, qui voyait le lancement d'une nouvelle stratégie fédérale, FNE Centre-Val de Loire retrouve le vert pour le résultat de l'exercice comptable 2021. Le timing était cette fois moins contraint pour adosser un modèle économique adapté à notre stratégie engagée en 2020, même si l'évolution a exigé un effort important de recherche de toutes les opportunités financières compatibles. Le plan de relance et la consultation du public sur le projet de nouveau SDAGE ont principalement permis de financer les actions correspondant aux nouveaux axes stratégiques.

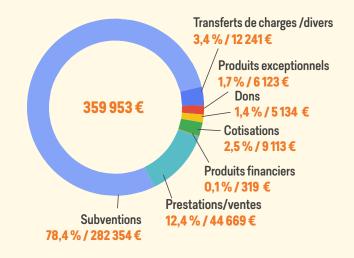
Il n'est pas pour autant assuré que le modèle économique de la nouvelle stratégie fédérale soit assuré dans le temps car ces dispositifs ne sont pas pérennes. Par ailleurs, il ne semble pas possible de maintenir de tels efforts - dans la construction de multiples réponses à de nombreux appels à projets - dans la durée. En raison de la concurrence nationale et d'un dimensionnement souvent modeste des fonds alloués à chacun, moins de 50 % des projets déposés sont retenus. L'énergie allouée à ces développements, souvent sans issue, ne doit pas nuire au déploiement des actions soutenues. L'équilibre est parfois délicat à conserver sans surmener les acteurs bénévoles et salariés du réseau associatif.



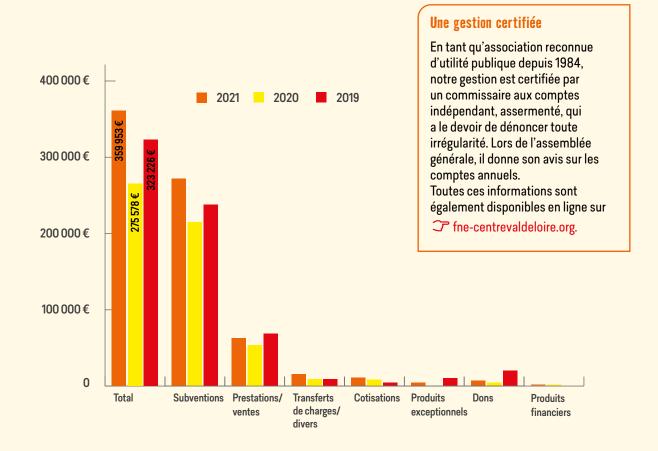
Nos ressources 2021

De nouvelles sources de financement ponctuelles sont venues renforcer les conventions pluriannuelles d'objectifs de nos principaux partenaires. La DREAL, la DRAJES et l'AELB ont permis de lancer objectif MARES, la plateforme de formation en ligne du réseau FNE Centre-Val de Loire ainsi que son premier MOOC, dédié à la gestion de l'eau.

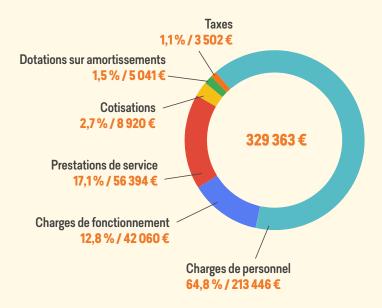
L'ADEME et le Conseil régional ont également accompagné l'année charnière de notre coalition "Transition énergétique et préservation de la biodiversité" dans le cadre de la COP régionale.



Répartition des ressources entre 2019 et 2021



Nos charges 2021



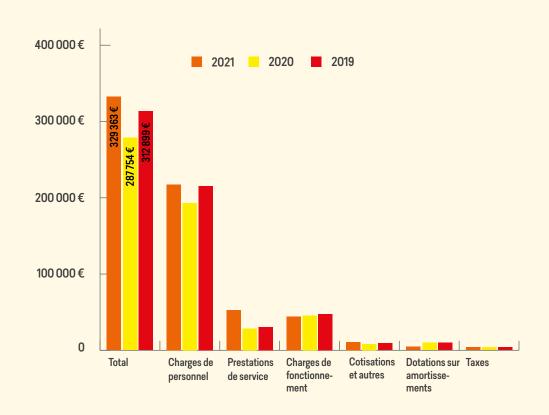
Les frais de missions, déplacements et réceptions ont été, en 2021 comme en 2020, très limités en raison du recours presque exclusif à la visioconférence de nos associations ou de nos partenaires en période de crise sanitaire. L'économie est de l'ordre de 10 000 euros par rapport à l'activité d'avant la crise Covid. Seul notre loyer a progressé et continuera de le faire afin qu'en 2023 nous assumions totalement les charges liées à la surface des bureaux et salles de réunions que nous occupons en centre-ville d'Orléans.

La transformation de l'Ecopôle en Agence Régionale de Biodiversité (ARB) ne permettait plus à celle-ci d'assumer une part des frais d'hébergement au titre de ses membres. Le

collectif ARB est aujourd'hui composé de 22 structures diverses et va donc bien au-delà des 5 réseaux associatifs environnementaux cofondateurs de l'Ecopôle qui avaient pu bénéficier de cet avantage.

Cependant, les économies liées à la mutualisation au sein de l'hébergement partagé compensent le différentiel d'économie de loyer qu'un départ de FNE Centre-Val de Loire pour un site propre pourrait engendrer. Il n'y a donc pas matière à déménager dans l'urgence au détriment d'une coopération moindre avec notre ARB régionale, le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire et le service administratif de notre fédération nationale.

Répartition de nos charges entre 2019 et 2021





Nos associations œuvrent dans tous les domaines de la protection de l'environnement, à l'échelle régionale, départementale ou locale. Leurs modes d'actions sont multiples : leurs militants informent les citoyens, rencontrent les élus et les décideurs, mènent des actions de terrain (nettoyage de site, inventaires naturalistes...), forment les bénévoles, gèrent des espaces protégés ou encore participent aux débats et consultations publics. Cette diversité fait toute la richesse de FNE Centre-Val de Loire. Ensemble, nous poursuivons le même but : faire progresser la protection de la nature en région.



<u>AVERN</u>

Plantations de fruitiers quartiers populaires

Nous sommes heureux et fiers d'avoir pu, en cette année 2021 bien difficile, mener à bien notre projet de plantations de fruitiers dans les quartiers prioritaires de Dreux grâce à des dons (Collecte "Leetchi" et dons des adhérents). Ainsi 36 arbres fruitiers : pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, ont été achetés et plantés avec l'aide des élus, une association de jardiniers, des jeunes et des scolaires (photo : un des groupes : bénévole et scolaires). Le projet se poursuivra en 2022,



financé par un contrat de ville qui nous a été attribué et prolongé. Des conférences ont été faites auprès des habitants. Des interventions scolaires sont prévues en 2022. http://www.avern.fr/



ANEPE CAUDALIS

Le Sonneur à ventre jaune en action!

Le Sonneur à ventre jaune est un petit crapaud fortement menacé de disparition en France et en Centre-Val de Loire. À ce titre, un Plan National d'Actions est animé depuis 2011 par l'Office National des Forêts et la DREAL Grand-Est afin de faciliter et encadrer les actions de connaissance, de protection, de conservation et de communication en faveur de l'espèce.

En 2021, la DREAL Centre-Val de Loire a confié la déclinaison et l'animation de ces actions au niveau régional à l'association Caudalis.



Dans notre région, la majorité des populations de Sonneur évolue au sein de paysages forestiers ou bocagers. Présent historiquement dans tous les départements, le Sonneur est aujourd'hui uniquement connu dans le Cher, l'Indre et le Loir-et-Cher où il est étudié par les associations Nature 18, Indre Nature et Perche Nature. Les futures actions régionales en faveur de l'espèce seront concentrées sur les populations bocagères et auront pour objectif d'intégrer le monde agricole dans la conservation de l'espèce.

Thttp://www.anepe-caudalis.fr/



CDPNE

Lutte contre la Grenouille taureau en Sologne

Protéger les amphibiens de nos régions, c'est aussi lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Détectée en Sologne en 2002, la Grenouille Taureau est considérée comme l'une des espèces les plus dangereuses pour la faune autochtone (amphibiens, reptiles, insectes). Depuis 2017, le programme européen LIFE CROAA, cordonné par la Société Herpétologique de France (SHF) et en Loir-et-Cher par le Comité



Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE), a permis d'accentuer la lutte contre la prolifération de l'espèce. Grâce aux actions de détection et d'éradication, la Grenouille Taureau n'est plus localisée que sur un noyau de 10 étangs contre 120 il y a 20 ans. Malgré ces bons résultats, à l'aube de la fin de ce programme LIFE, l'éradication n'est pas atteinte. Il nous faut maintenir la pression, ce qui exige de mobiliser de nouveaux financements, avec comme seule obsession: la protection de la biodiversité de Sologne.

Thttp://www.cdpne.org/



EURE-ET-LOIR NATURE

Rétablissement des continuités écologiques sur la Meuvette

Face à l'érosion de la biodiversité, l'un des enjeux majeurs pour les espèces animales et végétales est de trouver des milieux pour circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer : c'est l'objectif de la Trame Verte et Bleue. Dans ce contexte, l'association Eure- et-Loir Nature mène un projet de restauration des continuités écologiques sur le bassin versant de la Meuvette, l'enjeu étant de reconnecter les zones humides.

Le projet se déroule en deux temps :

 l'identification et la hiérarchisation des ruptures de continuités écologiques, 40

4:

- la réalisation de travaux de rétablissement de connectivité entre les milieux naturels ainsi que la sensibilisation des populations.

Pour identifier les milieux « réservoirs » et les corridors à préserver ou à restaurer, les espèces « cibles » sélectionnées sont le groupe des tritons ainsi que les orthoptères hygrophiles. Des travaux comme la création ou l'aménagement de mares ou la création de passages pour la faune sous une route seront réalisés sur les zones prioritaires en collaboration avec les acteurs locaux.

Thttps://www.eln28.org/



INDRE NATURE

Bagage cigogne noire

Indre Nature participe au suivi de cette espèce encore bien mystérieuse dont la mortalité juvénile est importante. Dans le cadre du programme 320 déposé auprès du CRBPO, 110 jeunes ont été bagués entre mai et juillet en France. 3 jeunes ont ainsi été équipés de balise GPS dans l'Indre.



Ce marquage électronique associé à la bague métallique du CRBPO va permettre un suivi détaillé de ces oiseaux avec un minimum de dérangement. Ce projet a, chez nous, été réalisé dans le cadre d'une étude financée par Engie Green en collaboration avec l'ONF.



LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT

Un nouveau baromètre pour prendre le pouls de notre biodiversité

En 2014 nous publions notre premier Baromètre de la nature dans le Loiret, à l'instar des autres associations du réseau FNE Centre-Val de Loire. Sous forme d'un poster A2, ce baromètre dressait le bilan de l'état de la faune et de la flore de notre département.



En 2020, ce baromètre a été actualisé sur la base des réflexions d'un groupe de naturalistes, aidés des nombreuses observations consignées par les adhérents et les permanents dans la base de données de l'association.

Bilan de santé des écosystèmes, zoom sur quelques espèces particulièrement dignes d'intérêt, carte des espaces remarquables, présentation de notre base de données Obs'45... voici ce que vous pouvez découvrir dans ce nouveau Baromètre de la nature paru début 2021!

Tout n'est pas noir mais rien n'est vraiment rose et, devant les menaces qui continuent à peser sur nos milieux, nous espérons que chacun prendra conscience de l'urgence d'agir concrètement car nous avons tous un rôle à jouer pour garantir la survie des espèces sauvages.

Thttps://www.loiret-nature-environnement.org/



LPO CENTRE-VAL DE LOIRE

La LPO Centre-Val de Loire au secours de l'Azuré de la sanguisorbe!

Grâce au financement de l'AELB, la LPO a piloté, en partenariat avec de nombreux acteurs dont l'association Caudalis et la SEPANT, un programme de restauration des continuités écologiques et des cœurs de biodiversité sur les vallées du Changeon et de la Roumer, située au centre-ouest de l'Indre-et-Loire. L'objectif: réhabiliter des espèces patrimoniales en restaurant leurs habitats dans ces vallées.

Les travaux de restauration avaient pour ambition de rendre



fonctionnel près de 2 ha de prairies, afin de reconnecter entre elles les ultimes stations d'Azuré de la sanguisorbe, en danger critique dans notre région, et valoriser ces surfaces à l'abandon abritant une flore patrimoniale riche. L'opération semble donner de bons premiers résultats puisque plusieurs individus d'Azuré de la sanguisorbe ont déjà été observés sur une parcelle en restauration, dont un en ponte à l'été 2021.

Thttps://www.lpotouraine.fr/



MARDIEVAL

Les balbuzards assurent le spectacle mais sont toujours menacés.

MARDIÉVAL a connu une année compliquée par les restrictions des activités publiques. La retransmission de la Balbucam a montré avec succès Sylva et Reda amenant à l'envol trois jeunes balbuzards loirétains. Nous espérons leur retour à Mardié en 2022.

Côté vie associative, la succession de Jean-Marie SALOMON s'est accomplie en douceur. Ce président de combat a passé le relais à Thierry SOLER et reste encore actif.

MARDIÉVAL assume la défense du vivant en luttant contre un projet dévastateur de déviation routière. Le conseil départemental du Loiret, niant la menace climatique, ignorant les crises qui appellent à préparer le monde d'après, aménage le territoire selon les critères erronés du siècle passé. Les travaux du franchissement de la Loire ont malheureusement débuté et le gaspillage d'argent public s'accompagne de la destruction de zones naturelles irremplaçables. MARDIÉVAL remercie la fédération

FNE Centre-Val-de-Loire pour son soutien dans les actions en Justice qui peuvent encore stopper cette catastrophe.

Thttps://le-castor-enerve.fr/



NATURE 18

Parution de l'Atlas des Libellules du Cher

Cet ouvrage de référence présente 63 espèces de Libellules et Demoiselles présentes dans le département du Cher, plusieurs photos, la biologie de l'espèce et son habitat, avec une carte de répartition et un graphique des observations. Il a été édité après une période d'inventaire qui s'est étalée de 2012 à 2018.

Le département présente une grande diversité de milieux aquatiques, de la Sologne, à la Vallée de Germiny, en passant par le bocage du Boischaut, le Pays Fort, ainsi que les vastes plaines cultivées de la Champagne Berrichonne. Dans toutes ces régions naturelles, le réseau des étangs, mares, prairies humides et cours d'eau donne cette richesse

odonatologique de notre territoire.

Cet ouvrage est le fruit d'un travail collectif entre bénévoles et salariés de différentes structures, notamment avec l'association Cercope et l'Office Français de la Biodiversité. Il s'adresse aussi bien aux débutants passionnés qu'aux spécialistes, à tous les curieux de la nature!

Thttps://www.nature18.org/



PERCHE NATURE

Sonneurs à ventre jaune : un record

En 2021, 86 individus ont été identifiés. Il s'agit d'un effectif record pour cet amphibien: jamais autant de sonneurs n'ont été dénombrés par Perche Nature depuis la découverte de cette station, la seule du Loir-et-Cher. La population est en forte augmentation par rapport à l'année dernière, grâce à une excellente reproduction en 2020.

42

43







Les conditions météorologiques, en 2021, ont été particulièrement favorables à l'espèce.

Ainsi, et grâce à des mesures de gestion favorables, la reproduction des sonneurs a atteint un nouveau record avec 739 œufs comptabilisés. Malgré toutes ces pontes, seulement 24 crapelets ont été dénombrés.

Les travaux de gestion importants des années passées tels que le débroussaillage, le curage des mares ainsi que la création de mares ont permis de rendre le site encore plus propice au développement de l'espèce.

Ainsi la dernière population de Sonneur à ventre jaune semble bien se porter. L'objectif de 2022 sera d'atteindre les 100 sonneurs sur le site

Thttps://www.perchenature.fr/



SEPANT

Le collectif « Aux arbres et cætera » agit pour la réintégration des haies en Indreet-Loire

L'automne – hiver 2021/22 fut productif, et symbole de rencontres, pour le collectif de planteurs bénévoles « Aux arbres et cætera », initié par des planteuses et planteurs du territoire, la SEPANT et InPACT37.

Créé début 2021, le collectif « Aux arbres et cætera » agit dans le but de faciliter le développement et la multiplication de projets de plantation d'arbres et plus particulièrement de haies ou d'autres systèmes agroforestiers sur le territoire d'Indre-et-Loire. Pour cela, il essaie d'apporter un soutien technique, logistique, savoir-faire et main d'œuvre lors de chantiers collectifs.

Cinq projets de plantation, répartis sur la Touraine, ont été réalisés, permettant aux bénévoles de planter un total de 4912 plants, représentant 2712 mètres linéaires de haies et 13 hectares d'arbres en intraparcellaire.

Ce fut dans la convivialité, le partage et la bonne humeur que



chacune et chacun ont pu apporter leur contribution.

Bien que la période de plantation touche à sa fin pour le collectif, il est toujours temps de le rejoindre, car entre deux hivers, on prépare les futurs chantiers, on prend soin des arbres plantés, on peut collecter des graines, etc.»

Thttps://sepant.fr/



SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT

Les tortues Ninja Solognotes

La Cistude d'Europe est une petite tortue d'eau douce actuellement menacée. Sologne Nature Environnement a trouvé en 2019 leur site de ponte malheureusement prédaté. En 2020, pour protéger les nids et empêcher cette prédation, un filet de protection légèrement surélevé pour permettre le passage des femelles, a été installé tout autour de cette zone.

En 2021 pour aller plus loin, l'association a mis en place une action visant à étudier et à protéger la descendance des Cistudes. Pour cela, à partir du 1er mars 2021, des petites cages sont posées sur chaque ponte.

Les émergents (nouveau-né), lorsqu'ils sortent du nid, se retrouvent coincés sous la cage. Un suivi quotidien de la zone est donc de mise pour identifier chaque cistudon, en les mesurant, pour ensuite les libérer à proximité.



L'opération fut un succès!

Les Cistudes de ce site solognot ont déposé un total de 191 œufs dans les nids! Parmi ceux-ci, 93 % ont été à terme et ont permis l'éclosion, et l'émergence de 178 cistudons.

Thttps://www.sologne-nature.org/



Retrouvez-nous sur www.fne-centrevaldeloire.org et sur Facebook